

Réunion de travail ACCOMPLIR

sur la rue Saint-Honoré

(20/11/02)

Nous avons tout d'abord essayé de reconstituer la genèse du projet ; puis nous nous sommes mis d'accord sur une proposition d'intervention lors de la réunion du 3/12, proposition qui sera soumise aux membres du e-group et, si possible, aux participants à l'AG du 30/11.

1) Les dates "phare" du projet d'inversion de la rue Saint-Honoré :

Le calendrier de la genèse du projet d'inversion de la rue Saint-Honoré, dont nous avons reconstitué les grandes dates et qui a été complété par M. Bouanchaud, directeur de cabinet du Maire du 1^{er} :

- 12 avril 1999 : lancement officiel du projet de quartier tranquille dans le quartier Saint-Honoré (délibération du Conseil de Paris) ; ce projet avait fait l'objet d'une pré-programmation budgétaire dès 1998 ;
- 21 mars 2000 : réunion publique, accord général pour diminuer le transit dans la rue Saint-Honoré ;
- 25 mai 2000 : réunion publique, proposition émanant d'ACCOMPLIR et d'autres acteurs du quartier pour inverser la rue Saint-Honoré ; accord sur ce point ;
- à la suite de cette réunion, le Maire du 1^{er} suggère cette proposition au Préfet, M. Massoni, qui n'y est pas favorable ;
- 18 juin 2001 : réunion publique, pétition des commerçants s'opposant à l'inversion de la rue Saint-Honoré, même à titre d'essai. Le maire propose alors de faire un référendum dans le quartier sur cette question. Après la réunion, il a consulté la Mairie de Paris qui lui a répondu que le Code général des collectivités territoriales ne donnait pas le droit aux maires d'arrondissement d'organiser ce type de consultation, qui ne pouvait être lancée que par le Maire de Paris, ne pouvait porter au minimum que sur un arrondissement et non un quartier, devait répondre à un intérêt public, exigeait d'éditer des cartes d'électeur spéciales, d'organiser une campagne, et de plus excluait par définition les commerçants qui n'habiteraient pas dans l'arrondissement. Au total, ce projet paraissait très complexe, très lourd et très coûteux, et le Maire de Paris n'a pas souhaité y donner suite. Le référendum n'a donc pas eu lieu ;
- lorsque le successeur de M. Massoni, M. Proust, a été nommé, le Maire lui a également soumis l'idée d'inverser le sens de la rue ; le nouveau Préfet s'est pour sa part dit intéressé et a lancé la procédure ;
- 19 mars 2002 : publication au BMO (Bulletin Municipal Officiel) de l'arrêté préfectoral du 28 février 2002 prévoyant l'inversion de la rue Saint-Honoré ; parallèlement, le Préfet envoie au Maire du 1^{er} une lettre dans laquelle il lui précise que cet arrêté est pris à titre provisoire, et pourra être abrogé ;
- le Maire du 1^{er} saisit la voirie pour la mise en œuvre matérielle de l'arrêté (panneaux, feux, etc.) ; voyant que les travaux ne pourront pas être réalisés avant l'été et ne souhaitant pas que cette opération se passe pendant l'été, car les résultats ne seraient alors pas significatifs, il renvoie l'opération à l'automne ; les feux qui sont installés sont des feux provisoires, en attendant le résultat de l'essai ;
- 15 octobre 2002 : l'inversion est réalisée ;

- 24 septembre 2002 : courrier du maire du 1^{er} qui décide d'organiser une réunion de concertation ouverte à tous les habitants et commerçants du quartier le 3/12 ; pour la préparer, il diffuse un questionnaire dans le périmètre proche de la portion de rue où s'est faite l'inversion (ce questionnaire n'est pas un référendum et n'a pas de valeur légale ; il s'agit seulement d'un outil de travail pour la mairie).

2) Proposition d'intervention pour ACCOMPLIR lors de la réunion publique du 3/12

A) Sur quels critères cette opération va-t-elle être évaluée ?

- sur quel périmètre le questionnaire a-t-il été distribué ?
- les résultats complets sont-ils consultables ?
- que donne l'évaluation faite par la Direction de l'Observatoire des Déplacements à la demande du service de la Voirie ?

B) Le constat d'ACCOMPLIR

Points positifs

- Très nette diminution de la circulation automobile dans la portion de la rue St-Honoré comprise dans le périmètre du "quartier tranquille" et dans la rue de l'Arbre Sec (cf. chiffres indiqués ci-dessous) ;
- Diminution des nuisances sonores et de celles dues à la pollution, à un niveau perceptible par les riverains et par tous ceux qui empruntent la rue ;
- Le stationnement est plus aisé pour les riverains et les commerçants ;
- Les piétons, qui peuvent désormais plus facilement utiliser la chaussée, disposent ainsi d'un espace plus vaste, ce qui était l'objectif défendu par le Maire de Paris, M. Tibéri, lors de la création des quartiers tranquilles : les quartiers tranquilles ont été créés pour « ...réduire et calmer la circulation automobile par des aménagements spécifiques. L'objectif est de reporter la circulation de transit sur le réseau principal et de rendre au piéton plus d'espace » (source : *Journal de la Mairie de Paris*)
- Globalement, cette rue, dans laquelle les habitants ne faisaient que passer, devient un lieu agréable ; une résidente déclare ainsi : « Avant, après quelques courses dans cette rue, je m'en échappais le plus vite possible à cause de la circulation, maintenant je ne la quitte que quand il le faut... »
- Du côté des commerces, un essai d'un mois et demi ne peut pas permettre une évaluation économique vraiment significative, mais il semblerait que la clientèle n'a pas baissé ; c'est du moins ce que disent le gérant d'une sandwicherie, un fleuriste, un poissonnier, un coiffeur, un serveur de restaurant du quartier, et ce que l'on peut observer sur la clientèle des boulangeries du quartier. On peut même penser que le fait que la rue soit plus tranquille augmente la fréquentation des acheteurs.

Points négatifs :

- En revanche, un problème perdure sur le carrefour entre la rue du Louvre et la rue Saint-Honoré : ce carrefour, déjà chargé et embouteillé avant l'opération d'inversion du sens de la rue Saint-Honoré, voit désormais les files d'attente s'étirer rue du Louvre et rue St Honoré (côté ouest) ;

- Un certain nombre de voitures enfreignent le sens interdit et prennent la rue à contre-sens : ce problème devrait cesser progressivement au fur et à mesure que les automobilistes prendront l'habitude du changement de sens.

C) Propositions d'ACCOMPLIR pour la suite à donner à cet essai

Pour la partie concernée par l'inversion :

- maintenir l'inversion du sens ;
- mieux signaler ce changement de sens, et ceci plus en amont, au moins à partir de la Place Malraux (sur les rues Richelieu, St Honoré et av. de l'Opéra), voire la rue de Rohan. Ainsi, les automobilistes, qui ne sont actuellement informés qu'au niveau du carrefour rue de Marengo / rue Saint-Honoré et au carrefour rue du Louvre / rue Saint-Honoré, pourraient, s'ils étaient prévenus dès le carrefour avec la rue de Rohan et au plus tard à la place Malraux, se diriger vers la place du Carrousel et rejoindre les quais ;
- pour tirer réellement parti de ce premier effort et aller plus loin dans la réalisation d'un véritable « quartier tranquille » :
 - o supprimer une file de stationnement sur toute la longueur de la rue Saint Honoré et rue de l'Arbre Sec, et élargir les trottoirs (comme sur la rue du Roule) ;
 - o Prévoir des couloirs pour les cyclistes, éventuellement à contre-sens, comme dans la rue du Château d'Eau, dont le panneau de sens interdit porte la mention « sauf vélos », et où un couloir est matérialisé par de petits séparateurs ;
 - o planter des arbres rue Saint-Honoré, comme cela a été suggéré à plusieurs reprises dans le cadre du projet de quartier tranquille ;
 - o Inverser le sens de la rue du Roule pour compenser l'inversion de la rue de l'Arbre Sec.

Pour la partie de la rue Saint-Honoré en amont de la rue du Louvre :

- démarrer l'inversion de sens dès la place Malraux, afin de détourner vers les quais les véhicules de transit qui viennent encombrer le carrefour de la rue du Louvre. ACCOMPLIR est conscient de la complexité d'un tel changement mais demande que des études de prospective soient menées par les spécialistes de la Préfecture et de la Voirie sur cette suggestion, qui devrait probablement s'accompagner d'une refonte du sens des rues sur tout le quartier concerné, afin de poursuivre l'aménagement d'un centre tranquille sans en faire trop subir les conséquences aux résidents des arrondissements limitrophes. Cette refonte aurait par ailleurs l'avantage de permettre de réorganiser deux carrefours particulièrement complexes et dangereux, celui de la Place Malraux et celui des rues St Honoré / Croix des Petits Champs / Marengo / J.-J. Rousseau ;
- supprimer une file de stationnement sur toute la longueur de la rue Saint-Honoré depuis le carrefour Saint-Honoré / Croix des Petits Champs / Marengo / J.-J. Rousseau pour élargir les trottoirs et créer des couloirs à vélo de façon à aller dans le sens d'une place plus grande donnée aux circulations douces et d'un plus grand bien-être pour tous.